
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

« [L'] éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier ».

*(Déclaration conjointe des ministres de l'éducation du Canada de 1993.
CMEC – Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au
Canada – Synthèse aux fins de consultation, mars 1998)*

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 401
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

(506) 453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPM et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.mphec.ca>

ISSN 0318-8612

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 septembre 2002

Le président
Conseil des premiers ministres des Maritimes
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

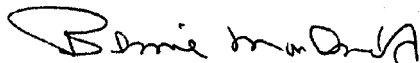
Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

La directrice générale,



Bernard M. MacDonald

Mireille Duguay

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION

Portée et mandat	1
Membres de la CESPМ	2
Personnel	3
Réunions	3
Comités consultatifs	3
Projets de planification	3

BILAN DES ACTIVITÉS 2001-2002

Assurance de la qualité	5
Mécanisme d'examen des programmes	5
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	6
Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes.	6
Données et information	7
Développement de l'infrastructure technique de la Commission	7
<i>Confidentialité</i>	7
<i>Système d'information amélioré sur les dossiers des étudiants (SIAE)</i>	7
<i>Inscriptions</i>	8
Programme de recherche de la Commission	8
<i>Sondage auprès des diplômés</i>	8
<i>Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes</i>	9
<i>Recrutement et maintien du personnel enseignant dans les Maritimes</i>	10
Stimuler la coopération	10
Conférence sur la situation de l'enseignement supérieur	10
Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É	10
Services aux provinces et aux établissements	10
Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick	11
Révision des programmes régionaux	11
Ententes intra-Maritimes de financement des programmes	11
Ententes interprovinciales	12
Entente Nouveau-Brunswick - Québec	12
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPМ	12
Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve et Labrador	13
Entente Terre-Neuve et Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation	13
Aperçu financier	13
Nouveau-Brunswick	13
Nouvelle-Écosse	13
Île-du-Prince-Édouard	13

ANNEXES	15
-------------------	----

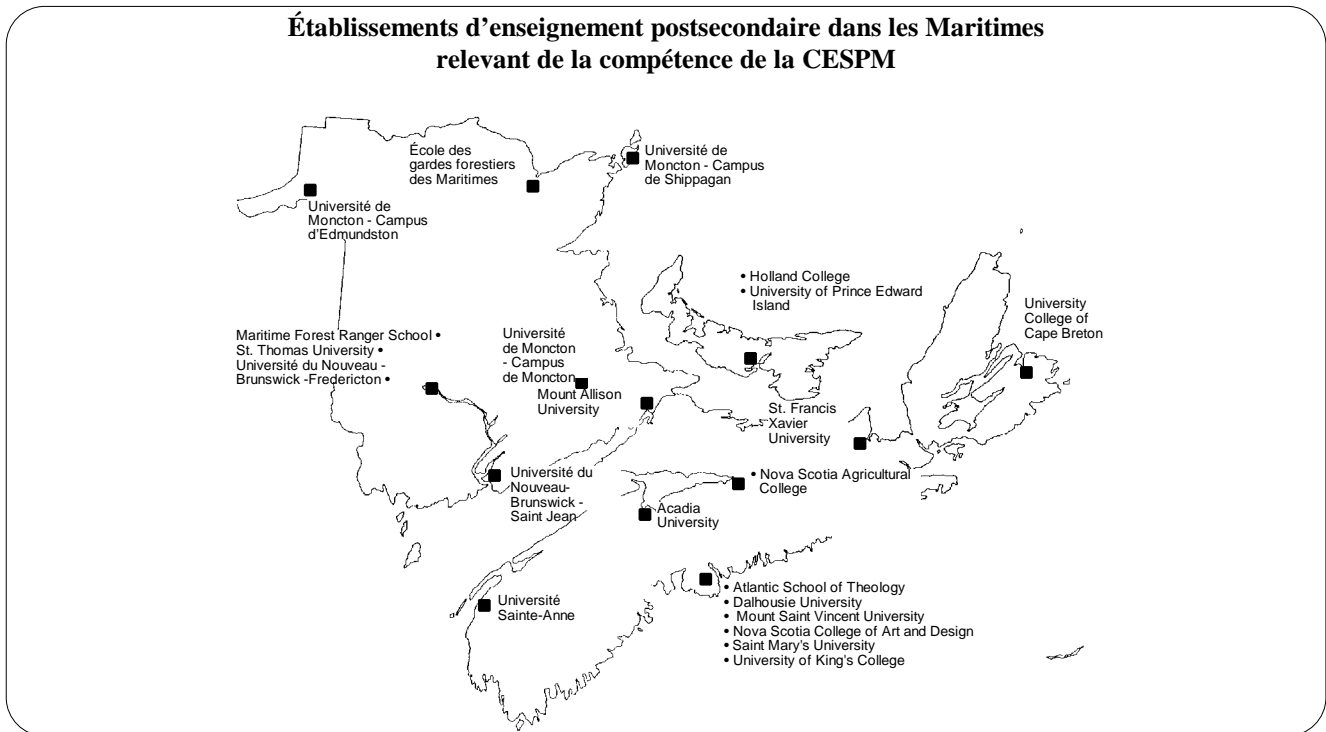
PORTÉE ET MANDAT

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM agit comme un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. L'entente est reproduite à l'annexe A du présent rapport.

L'entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continue de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans chaque province soient modifiées. Les principales fonctions

de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples⁽¹⁾. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie⁽²⁾.



Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes^{(1), (2)}
- Fredericton et Bathurst
Mount Allison University
St. Thomas University
Université de Moncton⁽¹⁾
- Moncton, Edmundston et Shippagan
Université du Nouveau Brunswick⁽¹⁾
- Fredericton et Saint John

Nouvelle-Écosse

Acadia University
Atlantic School of Theology
Dalhousie University
Mount Saint Vincent University
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia College of Art and Design
Saint Mary's University
St. Francis Xavier University
University College of Cape Breton
University of King's College
Université Sainte-Anne

Île-du-Prince-Édouard

Holland College^{(1), (2)}
University of Prince Edward Island

MEMBRES DE LA CESPM

La CESPM est composée de dix-neuf membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins six des dix-neuf membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie a); hauts fonctionnaires et chefs administratifs des établissements non universitaires (catégorie b); et le public en général (catégorie c). Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la fin de l'année, la Commission était composée des membres suivants :

Catégorie a :

? John Crossley, Président, CESPM
Vice-recteur au soutien universitaire
University of Prince Edward Island
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Expiration du mandat : le 31 mars 2003

? Michael Leiter, Vice-recteur aux affaires universitaires
Acadia University, Wolfville (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

? Bernard M. MacDonald, Vice-recteur de l'administration
Nova Scotia Agricultural College, Truro (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003

? John McLaughlin, Vice-recteur aux affaires universitaires
University of New Brunswick, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003

? Truong Vo-Van, Vice-recteur aux affaires universitaires
Université de Moncton, Moncton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

? Judith Woodsworth
Vice-rectrice aux affaires universitaires
Mount Saint Vincent University, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004

Catégorie b :

? Susan Clark, Directrice générale
NS Advisory Board on Colleges and Universities
Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004

? Mike Clow
Directeur de l'éducation permanente et de la fonction
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

? Roger Doucet, Sous ministre adjoint
Ministère de l'Éducation, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

? Marie T. Mullally, Présidente et directrice générale
Nova Scotia Gaming Corporation, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004

? Debbie Pineau, Coordinatrice de l'enseignement postsecondaire/Éducation permanente et formation
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

? Alastair Saunders, Directeur général
Affaires intergouvernementales, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002

Catégorie c :

- ? Mark Frison, Mira Gut (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2002
- ? F. Winfield Hackett, Rothesay (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- ? Robert Losier, Alderwood (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- ? Sue Loucks, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- ? Bill MacLeod, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004

Le 31 mars 2002, il y avait deux postes vacants au sein de la Commission dans la catégorie c, un au Nouveau-Brunswick et un en Nouvelle-Écosse.

PERSONNEL

À la fin de l'année, le personnel de la CESPM et le personnel à contrat comprenaient :

Directrice générale Mireille Duguay
Directeur de la recherche et de la planification
universitaire vacant
Directrice des finances Susan Verhille-Long
Administratrice de bases de données .. Mylène Michaud
Agente de recherche Catherine Brown
Agente de recherche Sharleen Bulmer
Agente de recherche Dawn Gordon
Agente des finances et de recherche Lisa Barwise
Commis - comptabilité et services de
soutien aux activités Kevin Bourque
Adjointe administrative Joanne Neilson
Secrétaire Alexandra Gagné
Agent technique Scott Stonehouse
Agent technique Brian Penney
Administrateur du réseau local Dragan Lepir

RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions ordinaires aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2001-2002, la Commission a tenu cinq réunions aux dates et aux endroits suivants :

- Les 23 et 24 avril 2001 - Acadia University
Le 25 juin 2001 - Université de Moncton
Le 17 septembre 2001 - Téléconférence
Le 26 novembre 2001 - University of King's College
Le 4 février 2002 - Université de Moncton

COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission compte sur plusieurs comités consultatifs, composés de membres de la Commission et de représentants des gouvernements et des universités et soutenu par le personnel de la CESPM, qui donne des conseils et un appui à la Commission relativement à ses différentes activités. Au cours de l'année 2001-2002, voici les comités consultatifs qui étaient en activité :

- Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- Comité des finances de la CESPM
- Comité AUA-CESPM de surveillance de l'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
- Groupe de travail de l'enquête de suivi auprès des diplômés universitaires
- Comité provincial des sciences de la santé du N.-B.
- Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É
- Comité directeur de la conférence 2001

La liste des membres des comités figure à l'annexe B.

PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle entente prévoit la présentation d'un plan d'affaires pluriannuel de la CESPM. Le premier a été soumis à la date demandée, soit en août 1999, aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. La fin de l'an 2001 a été marquée par des consultations menant à l'élaboration du deuxième plan d'affaires pluriannuel portant sur la période de 2003-2004 à 2005-2006, en voie de préparation pour fin d'approbation par la Commission en juin 2002, en vue d'être présenté au ministre en août 2002. Le document vise à permettre aux intervenants de comprendre le rôle de la Commission ainsi que ses objectifs et ses priorités au cours des prochaines années financières.

MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaires dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement d'apprentissage postsecondaire possible qui reflète les valeurs suivantes :

- ? **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements
- ? **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire
- ? **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes
- ? **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité
- ? **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant
- ? **Avancement des connaissances et recherche** : engagement à l'égard de la recherche des connaissances

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La « Politique en matière d'assurance de la qualité » de la CESPМ a été approuvée en novembre 1997 et révisée en février 1998 et 1999. Elle prévoit :

- un examen des programmes universitaires avant leur mise en oeuvre; et
- la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de qualité forment un tout.

Mécanisme d'examen des programmes

Le mécanisme d'examen des programmes vise à aider les établissements à améliorer la qualité de programmes précis et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits les étudiants et que terminent ces derniers satisfont à des normes convenues de qualité (structure du programme, ressources humaines et financières appropriées, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur pertinence. Il situe également le programme dans un contexte régional et assure que les programmes régionaux sont conçus de manière appropriée et que tout dédoublement inutile est évité.

Le nouveau mécanisme d'approbation des programmes est opérationnel depuis un peu plus de trois ans. Grâce à ce mécanisme, la durée de l'examen pour la grande majorité des projets a été réduite, passant de trois à six mois en moyenne, à quatre à cinq semaines.

Selon les nouvelles lignes directrices, les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en oeuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen sommaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. Tous les programmes approuvés à la suite d'un examen sommaire le sont à la condition que l'établissement procède à une évaluation du programme dans un laps de trois à cinq ans à la suite de l'adoption initiale, selon la durée du programme.

Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière

d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement; la proposition peut être envoyée au Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. Les projets de programmes nouveaux ou modifiés exigeant l'apport d'une contribution nouvelle ou additionnelle de fonds publics sont examinés en profondeur. Cette exigence s'applique également à tous les programmes de santé. De plus, toutes les propositions de programmes de santé sont transmises au (comité consultatif sur les ressources médicales de l'Atlantique.

Un projet sera soumis également à un examen plus approfondi si l'examen superficiel fait ressortir des préoccupations majeures. Dans ce cas, la Commission renvoie les propositions au Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires pour un examen approfondi. Le Comité procède à un examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés; conseille la Commission sur les activités continues ou l'élaboration de sa nouvelle politique d'assurance en matière de qualité; fait ressortir les questions qui doivent donner lieu à une recherche et examine les résultats de cette recherche; et aide, au besoin, à exécuter des projets à la demande de la Commission.

En 2001-2002, le Comité consultatif AUA-CESPМ a procédé à un examen des politiques et des pratiques régissant les premières étapes du processus d'examen des programmes, c'est-à-dire ce qui caractérise les propositions méritant un examen formel, par opposition à celles qui sont acceptées par la Commission pour « information et mémoire ». Une politique a été élaborée à l'intention du personnel pour faciliter et clarifier le processus d'examen des programmes. Elle regroupe dans un même document les critères qui déterminent quelles propositions méritent d'entrer dans le processus d'examen formel, de même que les lignes directrices pertinentes. La Commission a approuvé la politique, pour usage par le personnel seulement, à sa réunion du 26 novembre 2001.

Tel que mentionné ci-dessus, la politique actuelle de la CESPМ en matière d'assurance de la qualité stipule que les programmes approuvés dans le cadre d'un examen préliminaire doivent être réévalués par les établissements dans un laps de trois à cinq ans après leur adoption initiale et un rapport doit être déposé à la CESPМ au plus tard un an à la suite de l'évaluation du programme. À sa réunion du 7 septembre 2001, le Comité consultatif a reconnu que la charge de travail associée à la révision des évaluations serait trop élevée et que la portée du processus devrait se limiter à

de nouveaux programmes sélectionnés en fonction de critères pré-définis. Plutôt que demander aux universités de soumettre une réévaluation de chaque nouveau programme ou programme important approuvé dans le cadre de l'examen préliminaire, le comité a accepté que quelques programmes (2 ou 3) seulement par université soient sélectionnés. Pour chacun de ces programmes, l'université devra soumettre un sommaire de trois pages de ses observations ou de diverses questions soulignées par l'université. Cette liste de programmes sera déterminée par le personnel de la CESPМ au moyen d'un processus de sélection établi par le comité consultatif. Une fois par année, le comité évaluera les rapports sommaires. Le processus a été approuvé par la Commission à sa réunion du 26 novembre 2001.

La liste des membres du Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires figure à l'annexe B.

En 2001-2002, la Commission a examiné 50 propositions de programmes. Le tableau 1 résume les décisions concernant les propositions de programmes qui ont été étudiées au cours de l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions dans chaque cas.

Tableau 1
Résumé des décisions de la CESPМ concernant les propositions de programmes, 2001-2002

	Approbation	Non		En attente	Total
		approuvé	Reporté ¹		
Nouveaux	18	2	10	5	35
Modifiés	22	-	-	1	23
Terminés	3	-	-	-	3
	43 ²	2	10	6	61

¹ Reporté signifie que la proposition a été reportée par la Commission, tandis qu'en attente signifie que le Comité consultatif sur les affaires universitaires ou le personnel n'avait pas encore rendu une décision à la fin de l'année.

² Des 39 programmes approuvés, 26 ont été approuvés faisant suite à un examen sommaire.

Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité

Le but de cette initiative est de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants et d'autres fonctions le cas échéant, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité. En fonction d'un cycle de sept ans, on procédera à la vérification une fois à chaque établissement.

Le Comité AUA-CESPМ de surveillance de l'assurance de la qualité est responsable de la vérification des résultats des politiques et procédures de l'évaluation de la qualité dans les établissements, compte tenu des paramètres établis par la Commission.

St. Thomas University et Dalhousie University se sont portés volontaires pour être les deux premiers établissements à faire l'objet de ce mécanisme.

St. Thomas a complété son auto-évaluation de sa *politique d'assurance de la qualité* en octobre 2001. Le Comité a procédé à une visite des lieux le 19 février 2002. Le Comité s'attend de soumettre son rapport préliminaire à St. Thomas au cours de la nouvelle année financière en vue d'obtenir sa réponse. Dalhousie University a indiqué que son auto-évaluation serait soumise à la Commission au printemps 2002.

En toute éventualité, le Comité a décidé de soumettre son évaluation de la phase pilote et de formuler des suggestions afin d'améliorer ou de rationaliser le processus d'ici la fin de 2002.

Le calendrier pour les autres établissements sera établi, de concert avec ces derniers et devrait être finalisé d'ici la fin de 2002.

La liste des membres du Comité AUA-CESPМ de surveillance de l'assurance de la qualité figure à l'annexe B.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes.

La Commission a reçu la première proposition de programme articulé en 1995. Dès sa réception, la Commission, par l'entremise du Comité consultatif de l'AUA et de la CESPМ sur les affaires universitaires a procédé à la définition, avec la collaboration de consultants externes et la contribution de ses intervenants, d'un programme articulé comme étant essentiellement un nouveau programme dont certaines composantes du programme d'études postsecondaires sont enseignées à un établissement d'enseignement alors que d'autres composantes sont enseignées par un autre établissement d'enseignement. En général, on vise par un tel programme de permettre aux finissants d'acquérir à la fois des compétences spécifiques dans un domaine ainsi que des compétences générales au niveau postsecondaire.

La Commission a publié ses « Lignes directrices sur la préparation de propositions pour les programmes articulés » dans sa *Politique sur l'assurance de la qualité* en 1999. À ce moment-là, la Commission avait annoncé son intention de faire une évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés après la diplomation de la première cohorte des étudiants dans un nombre considérable des programmes articulés approuvés. En juin 2001, la Commission a accepté le processus établi par le Comité consultatif de l'AUA et de la CESPМ sur les affaires universitaires pour effectuer l'évaluation des programmes

articulés. Au cours des mois qui ont suivi, un certain nombre d'activités ont été accomplies comme l'établissement d'un calendrier des travaux, la mise au point de la procédure et la conception d'un questionnaire.

Le questionnaire a été conçu pour recueillir de l'information sur quatre éléments clés : (1) la réussite et la satisfaction des étudiants; (2) la conception et l'administration des programmes; (3) la révision et l'assurance de la qualité des programmes; (4) tous commentaires additionnels (afin de permettre aux universités de fournir l'information additionnelle qu'elles jugent pertinente mais qui n'est pas demandée dans les autres parties du questionnaire). Le questionnaire a été distribué en novembre 2001 à toutes les universités inscrites sur la liste de la Commission comme offrant des programmes articulés. On avait fixé le délai de réponse au questionnaire au 1^{er} février 2002. Chaque université a aussi reçu une liste de tous les codes pour ses programmes articulés approuvés afin de pouvoir vérifier l'état de la mise en oeuvre de ses programmes.

Conformément au processus et au calendrier établis, le personnel de la CESPM préparera au début de 2002-2003 un rapport sommaire sur l'information reçue des universités et le présentera au Comité consultatif de l'AUA et de la CESPM sur les affaires universitaires au fin de discussion. Le Comité devra ensuite décider s'il peut terminer son évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés ou si d'autres démarches sont nécessaires comme l'embauche d'un consultant. Le Comité est censé présenter un rapport sur l'état de la situation et ses conclusions à la Commission à l'automne 2002.

DONNÉES ET INFORMATION

La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au pays comme un intervenant neutre et une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. En mai 2001, le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse s'est réuni pour la première fois. Le rôle de ce Comité est de conseiller et d'aider la Commission en assurant la disponibilité des produits et services d'information et de recherche requis pour satisfaire les besoins des intervenants de la Commission et pour appuyer l'élaboration de politiques, programmes et initiatives efficaces au niveau de l'enseignement postsecondaire. Le rôle du Comité comporte la révision périodique des produits et services d'information et de données existantes de la Commission à la lumière des besoins nouveaux ou continus et de la disponibilité des ressources, en permettant ainsi à la Commission d'établir des priorités en matière de recherche et d'autres projets spéciaux, de même qu'en l'aidant à réaliser des projets, le cas échéant.

Développement de l'infrastructure technique de la Commission

Confidentialité

La protection des renseignements personnels par les gouvernements, le secteur privé et les autres organisations est une question dont l'importance prend de l'ampleur. Le personnel a préparé un document intitulé *Norme de la CESPM relative à la confidentialité* qui a été révisée par le Comité sur l'information et l'analyse. Cet ensemble de lignes directrices et de procédures serait suivi tant pour protéger la confidentialité et la vie privée concernant les individus et les établissements que pour permettre un accès approprié à l'information. De plus, il permettrait de créer la confiance chez les intervenants quant à l'importance accordée par la CESPM à la question de la confidentialité.

La Commission a approuvé en principe le document *Norme de la CESPM relative à la confidentialité* à sa réunion du 7 septembre 2001, sous réserve d'une consultation ultérieure auprès d'un avocat et des intervenants afin d'assurer la compatibilité de la norme avec la législation provinciale et fédérale existante ainsi que la faisabilité de son application. La norme doit être mise en oeuvre en 2002-2003.

Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE)

En 2001-2002, la Commission a poursuivi sa collaboration avec Statistique Canada, et chacun des établissements membres dans le cadre du mandat de la Commission, à la mise en oeuvre du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE). Depuis le printemps 2001, le SIAE est pleinement opérationnel dans l'ensemble des Maritimes. Grâce aux efforts des établissements des Maritimes, la Commission a pu apporter des améliorations au processus de présentation de données pour le SIAE. La Commission continue d'analyser et de vérifier l'application de diverses politiques (calcul de l'équivalence à temps plein (ETP) et de l'équivalence à temps plein pondérée (ETPP), l'assignation de l'état de l'inscription, le calcul des sorties pour l'ensemble de l'année et des étudiants internationaux au premier cycle) et d'examiner les programmes qui exécutent ces calculs. La Commission a également conçu et élaboré un progiciel de validation de données pour les Maritimes qui sert de complément à l'outil E7 de Statistique Canada servant à épurer les données du SIAE. Ce progiciel pour les Maritimes a été conçu afin de normaliser et valider les éléments d'information des Maritimes, conformément aux politiques.

Beaucoup de progrès ont été réalisés au cours de la dernière année dans la mise en oeuvre complète du projet du SIAE, notamment, la programmation de la formule de financement régional, la mise au point des listes de programmes régionaux en anglais et en français, la mise à jour de la liste

Tableau 2
Répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau
dans les Provinces maritimes, 2001-2002

Catégorie de discipline :	Inscriptions à plein temps			Total
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	
Sciences agricoles et biologiques	3 331	242	126	3 699
Arts et sciences - général	11 032		13	11 045
Commerce et administration	7 425	620		8 045
Éducation, éducation physique, récréation et récréologie	3 980	279	11	4 270
Génie et sciences appliquées	2 983	263	133	3 379
Beaux-arts et arts appliqués	1 389	14		1 403
Professions de la santé	2 886	597	32	3 515
Lettres et sciences humaines et disciplines connexes	3 148	208	81	3 437
Mathématiques et sciences physiques	2 767	307	125	3 199
Non signalé	1 397	1	6	1 404
Sciences sociales	6 488	374	121	6 983
Total	46 826	2 905	648	50 379

des majeures approuvées pour chaque établissement et l'élaboration du système de vérification utilisé dans le calcul des ETP, des ETPP et du nombre d'inscriptions pour l'ensemble de l'année requis pour la formule de financement régionale et la formule de financement du Nouveau-Brunswick.

Les avantages du SIAE sont déjà manifestes, dont notamment, la production de rapports détaillés sur l'inscription, les ETP et les ETPP dans les divers établissements figurant au calendrier de la Commission, sans compter la capacité de la Commission de répondre à des demandes spéciales en fournissant des détails à un niveau impossible dans le passé.

Il reste du travail à faire dans le développement du système de gestion de l'information de la Commission, notamment :

- ? concevoir et élaborer divers outils pour permettre une meilleure accessibilité aux données conservées;
- ? concevoir et élaborer un programme totalement intégré pour le téléchargement des données, la mise à jour des majeures approuvées, la mise à jour de la liste régionale des programmes ainsi que le système de vérification, entre autres;
- ? élaborer d'autres améliorations concernant la qualité des données, comme des contraintes pour les données, l'ouverture automatique de sessions, et ainsi de suite;
- ? poursuivre le travail avec les établissements des Maritimes afin de permettre à la Commission d'utiliser les données du SIAE pour fournir des produits d'information à valeur ajoutée.

Inscriptions

La CESPM est une source utile de données sur l'inscription. Le nombre total d'inscriptions à temps plein en 2000-2001 dans les universités situées sur le territoire de la Commission était de 50 379, soit une augmentation d'environ 2 % par rapport à 1999-2000. Au niveau du premier cycle, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 2,3 % par rapport à 1999-2000, tandis que les inscriptions à temps plein au niveau du deuxième cycle ont diminué de 0,9 %. Le tableau 2 montre la répartition des inscriptions universitaires à temps plein par discipline et par niveau d'étude. Les divers programmes faisant partie de chaque discipline sont présentés à l'annexe D.

Programme de recherche de la Commission

En plus de la collecte, la Commission surveille les données pour déceler les tendances qui nécessitent une analyse plus approfondie.

Sondage auprès des diplômés

Le programme d'enquêtes auprès des diplômés universitaires des Maritimes quant aux résultats et aux perceptions de leur éducation postsecondaire demeure une priorité pour la Commission.

Ces sondages sont une source d'information inestimable qui permet à la Commission de faire des comparaisons entre les cohortes, de même qu'avec les résultats nationaux, de surveiller les tendances et de faire des analyses de données par province.

Cohorte de 1996 en l'an 2000

En 1999-2000, la CESPM a mené sa première enquête longitudinale. Le projet pilote comportait des entrevues de la cohorte de 1996, quatre ans après l'obtention du diplôme. Le rapport de cette enquête a été publié le 14 juin 2001.

Le rapport met en évidence, notamment, la satisfaction continue des diplômés, l'augmentation du taux d'emploi, l'amélioration de la qualité de l'emploi et le nombre accru de diplômés qui retournent aux études :

Parmi les diplômés qui ont trouvé un emploi, 89 % travaillaient à temps plein (au moins 30 heures) dans leur emploi principal pendant la semaine de référence (une augmentation par rapport à 83 % en 1997).

80 % des employés occupant un emploi travaillaient en l'an 2000 dans une profession reliée d'une certaine façon au diplôme obtenu en 1996 (augmentation par rapport à 70 % en 1997).

Depuis qu'ils ont terminé leur programme universitaire en 1996, 50 % sont retournés étudier dans une université, un collège communautaire ou un établissement de formation privé afin d'obtenir un titre spécifique, un diplôme ou un certificat autre qu'un programme d'apprentissage (une augmentation par rapport à 35 % en 1997).

Au total, 18 % des diplômés de 1996 qui sont retournés aux études après avoir obtenu un diplôme l'ont fait dans le domaine de l'éducation et 12 % dans le domaine du commerce.

Les diplômés qui ont trouvé un emploi gagnaient en moyenne 3 047 \$ par mois ou 36 564 \$ par année, soit une augmentation de 35 % ou de 9 472 \$ par rapport à 1997 (2 258 \$ par mois ou 27 092 \$ par année).

En moyenne, la dette non remboursée totale pour les études antérieures à 1996 de toutes les sources a diminué de 39 % depuis 1996. Alors qu'ils avaient emprunté en moyenne 16 187 \$ pour financer leurs études antérieures à 1996, les diplômés devaient en moyenne 9 860 \$ en l'an 2000, soit une diminution de 6 327 \$ par rapport au fardeau de la dette moyen des diplômés depuis l'obtention de leur diplôme quatre ans plus tôt.

En moyenne, les diplômés qui ont trouvé un emploi en 1996 paient environ 286 \$ par mois pour couvrir tous leurs paiements de prêt. Ceci représente 11,3 % de leurs gains mensuels.

Au total, 80 % des diplômés de 1996 disent que le programme universitaire qu'ils ont suivi valait l'investissement personnel de temps requis pour leurs études et 67 % des diplômés de 1996 croient que leur éducation universitaire valait l'investissement financier requis.

Cohorte de 1999 en 2001

Le 9 mai 2001, les entrevues ont commencé pour l'enquête auprès des étudiants de la cohorte de 1999, deux ans après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit de la deuxième cohorte faisant l'objet d'une enquête par la CESPM. La production du rapport final est en cours, et ce dernier devrait être publié en 2002-2003.

Pour la liste des membres du groupe de travail sur le suivi auprès des diplômés, voir l'annexe B.

Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes

En avril 2001, la Commission a approuvé un nouveau format pour la publication de la recherche. Ce nouveau format se présente sous forme d'une collection hors-série, intitulée *Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes* et constituée d'analyses ciblées, de trois à quinze pages, préparées par le personnel de la CESPM. L'auditoire visé pour cette documentation est l'ensemble des intervenants de la Commission en général, mais particulièrement les établissements, les gouvernements et les étudiants.

En mars 2002, le premier article de cette collection a été publié. Intitulé *Ceux qui partent et ceux qui restent: Tendances concernant la mobilité des diplômés universitaires de 1996 des Maritimes en 1997 et 2000*, cet article utilise les données des enquêtes de suivi auprès des diplômés et explore de façon approfondie les tendances et les facteurs en matière de mobilité des diplômés :

Déménagement afin de poursuivre les études

12 % des résidents des Maritimes ont quitté leur province d'origine pour s'inscrire à l'université.

Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard étaient les plus susceptibles de quitter leur province d'origine pour aller à l'université.

Un diplômé avait environ 11 % de plus de chances de déménager afin de poursuivre des études si au moins un de ses parents avait un niveau élevé d'éducation.

Déménagement après l'obtention du diplôme

Au cours de l'année suivant l'obtention du diplôme, 10 % de plus ont quitté leur province d'origine pour la première fois afin de vivre ailleurs; dans les trois années qui ont suivi la première entrevue, les diplômés avaient quitté leur province d'origine à un taux de 4 % par année.

Les diplômés en génie et sciences appliquées, en mathématiques et sciences physiques ainsi qu'en technologies de l'information étaient les trois

principaux domaines représentés parmi les partants précoces (vivant à l'extérieur des Maritimes dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme).

Bien qu'un nombre égal de diplômés des deux sexes ont dit avoir quitté « pour trouver un emploi », les femmes étaient plus susceptibles de dire qu'elles avaient déménagé « pour suivre ou rejoindre un conjoint », tandis que les hommes étaient plus susceptibles d'avoir déménagé pour une raison liée spécifiquement à un emploi.

Premières expériences d'emploi

Les gains relativement peu élevés, l'insatisfaction professionnelle, l'occupation d'un poste non permanent et l'absence d'emploi, tel que signalé en 1997, sont autant de raisons qui augmentaient la possibilité qu'un diplômé vive à l'extérieur de la région en l'an 2000.

Recrutement et maintien du corps professoral enseignant dans les Maritimes

À l'automne 2001, la Commission a demandé au Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse de préparer une étude sur la question du recrutement et du maintien du corps professoral dans les Maritimes. Compte tenu des résultats d'études semblables dans l'ensemble du Canada et de la prédiction de l'AUCC voulant que le pays connaisse bientôt une pénurie de nouveaux candidats qualifiés pour occuper des postes au sein du personnel universitaire, la Commission a jugé qu'une étude visant à mieux connaître le contexte de cette question dans les Maritimes était nécessaire pour aider les intervenants à y faire face. Le rapport sur le recrutement et le maintien du corps professoral dans les Maritimes sera prêt pour publication en août 2002. Par la suite, la Commission tiendra un symposium d'intervenants invités dans le but de générer des stratégies et politiques possibles pour les établissements, les provinces et la région.

STIMULER LA COOPÉRATION

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration, ce qui exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants. En faisant participer les intervenants du milieu de l'enseignement postsecondaire à la Commission et aux différents comités et ateliers, elle contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements et des établissements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

Conférence sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Maritimes

La conférence sur la situation de l'enseignement supérieur a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 13 au 15 juin 2001 (avec 139 participants). La conférence a obtenu une évaluation très positive de la part des participants. Le thème de l'activité était *Les attentes*. La conférence a mis l'accent sur les défis les plus récents et les plus pressants que doivent relever les apprenants, les établissements et les gouvernements dans les Maritimes et elle offrait un forum de discussion et la possibilité pour les participants d'étudier divers moyens de relever ces défis. Les membres du comité directeur de la conférence 2001 figure à l'annexe B-1.

Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É

L'année 2001-2002 a marqué la trente et unième année d'existence du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. Le réseau continue d'offrir aux établissements membres un lien avec le reste du monde, ainsi que la possibilité de partager des services en réseau. Le réseau permet également à ses membres de partager les frais d'achat, de même que le soutien collectif du matériel et du logiciel.

Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice générale de la CESPM. Le comité du réseau informatique, qui est formé de directeurs des centres d'informatique de chacun des établissements membres, de même que d'un membre du personnel de la CESPM, relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. La liste des membres du conseil d'administration et du comité du réseau se trouve à l'annexe B.

SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS

La Commission continue de voir à la gestion des ententes de financement régionales et interprovinciales pour le compte des Provinces maritimes et d'offrir des services de financement particuliers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces services comprennent la préparation des budgets et des prévisions, le traitement des paiements, la prestation de recommandations pour l'approbation des paiements, la fourniture de données sur les inscriptions pour permettre au personnel provincial d'en faire l'analyse, la dotation en personnel et la coordination du travail des comités consultatifs, la surveillance des ententes interprovinciales, la prestation de l'analyse et de la recherche financière, la communication de conseils en matière de planification stratégique et la détermination des tendances dans

l'enseignement postsecondaire qui exige une analyse plus approfondie. En outre, la CESPM produit de nombreuses publications chaque année. On peut trouver une liste de ces publications à l'annexe H.

En Nouvelle-Écosse, tous les services entourant le financement sont assurés par le Nova Scotia Advisory Board on College and Universities.

Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick

La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises favorisant l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, dès que le budget provincial est annoncé, les universités sont avisées du montant affecté dans le cadre du Fonds de projets spéciaux. Le personnel de la CESPM analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision à l'égard du financement.

Révision des programmes régionaux

En vertu de l'approche de financement régional adoptée par la CESPM, chaque gouvernement provincial est responsable d'assurer une assistance opérationnelle aux établissements situés dans sa province. En outre, chaque province contribue à l'éducation des étudiants inscrits à des programmes à l'extérieur de la province si les programmes ne sont pas offerts dans la province. Ces programmes sont désignés comme étant des « programmes régionaux ». Les subventions qui sont transférées aux autres provinces en vertu de la formule de financement régional sont basées sur les inscriptions dans l'année la plus récente pour laquelle ces données sont disponibles (deux ans plus tôt) et sont transférées de gouvernement à gouvernement et jamais d'un gouvernement à des établissements. Le but de la formule de financement régional est de faire en sorte que les résidents des Maritimes aient accès aux programmes universitaires et d'aider les provinces à procéder à une utilisation et à une répartition plus efficaces des ressources.

En février 2000, la Commission a demandé, sur les conseils du Comité des finances, que le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires révise la définition des programmes régionaux dans une perspective pédagogique. Ce travail a été réalisé au cours de l'année financière 2000-2001.

À sa réunion du 26 mars 2001, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a approuvé l'ébauche de politique quant à la désignation des

programmes régionaux en fonction de la formule de financement régional. La politique décrit d'abord la formule, puis elle présente la définition de longue date des programmes régionaux, avant de préciser deux ensembles de critères : d'une part les critères à utiliser dans l'application de la définition des programmes régionaux et, d'autre part, la liste des éléments qui ne devraient pas être considérés dans ce processus. Enfin, la politique explique le processus de désignation ainsi que le processus de révision et de mise à jour annuelle.

À sa réunion du 3 avril 2001, le Comité des finances a révisé l'avis préparé par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires et a examiné toutes questions découlant de la révision que le Comité consultatif sur les affaires universitaires ne pouvait résoudre ou considérait comme étant au-delà de son mandat. Le Comité des finances a également révisé l'ébauche de politique. Il a convenu que la formule de financement régional continue de répondre aux besoins des provinces, que les conditions de la formule doivent être maintenues et que la répartition du financement doit rester un transfert de gouvernement à gouvernement. Le comité a également convenu d'appuyer le Comité consultatif sur les affaires universitaires et a recommandé à la Commission d'approuver la reformulation de la politique.

Le texte de la politique a été approuvé par la Commission à sa réunion du 23 avril 2001.

Ententes intra-Maritimes de financement des programmes

En vertu de la formule de financement régional, chacune des trois Provinces maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits, dans l'une ou l'autre des autres provinces, à des programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds dans une année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les données d'inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis). Toutefois, en 2001-2002, les transferts fiscaux ont été maintenus aux niveaux de l'année précédente en raison de questions relatives au passage du SISCOU au SIAE. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont fondés sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. Le montant net transféré du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse s'élevait à 3 416 600 \$ et celui transféré de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse s'élevait à 3 588 000 \$. Ces chiffres incluent le transfert à la Nouvelle-Écosse du supplément pour l'école de médecine à la fois par le Nouveau-Brunswick et par l'Île-du-Prince-Édouard.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

En 2001-2002, la Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 2001-2002 en vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 3. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe E du présent rapport.

Entente Nouveau-Brunswick - Québec

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick - Québec prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'inscription d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard et d'un étudiant de la Nouvelle-Écosse par année au programme de médecine.

Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB) veille au bon fonctionnement de cette entente, conseille la Commission quant aux besoins courants des francophones du Nouveau-Brunswick en matière de formation des professionnels de la santé, coordonne les demandes d'admission aux programmes couverts par l'entente et encourage les étudiants à retourner au Nouveau-Brunswick, notamment en s'assurant que les étudiants ont accès aux stages appropriés par rotation au Nouveau-Brunswick. La liste des membres du comité figure à l'annexe B. Chaque année, les membres du CPSSNB rendent visite aux étudiants inscrits aux programmes de sciences de la santé couverts en vertu de l'entente à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval pour s'assurer de la bonne administration de l'entente, informer les étudiants au sujet des possibilités d'emploi, encourager les étudiants à retourner au Nouveau-Brunswick et assurer un lien entre la province et les futurs professionnels des sciences de la santé.

En 2000-2001, le CPSSNB a beaucoup discuté de la question de son mandat, qui n'avait pas été révisé depuis 1976. Le comité a noté qu'il avait le potentiel nécessaire pour aller bien au-delà de son mandat, qui se limitait à l'administration du processus d'achat de places dans les universités du Québec. La Commission a demandé au CPSSNB de réviser son mandat afin de le clarifier et de le mettre à jour. Le mandat révisé a été approuvé par la CESPM en juin 2001. En outre, un plan d'action pour la période de septembre 2001 à août 2002 a été approuvé par la Commission en novembre 2001.

Tableau 3
Entente interprovinciales
Nombre total d'inscription, 2001-2002

Entente Nouveau-Brunswick/Québec	Nombres d'étudiants*
Agriculture	4
Audiologie et orthophonie	3
Ergothérapie	7
Médecine	86
Art dentaire	20
Médecine vétérinaire	6
Optométrie	6
Pharmacie	20
Physiothérapie	14
	<hr/>
	166
Médecine (spécialisation) :	
? Médecine familiale	6
? Anesthésie	4
? Anesthésie-réanimation	1
? Dermatologie	1
? Chirurgie générale	2
? Médecine interne	9
? Neurochirurgie	1
? Obstétrique-gynécologie	3
? Chirurgie orthopédique	2
? Psychiatrie	3
? Radiologie	2
? Radio-oncologie	2
? Urologie	1
? Pédiatrie	1
? Otorhinolaryngologie	1
? Ophtalmologie	1
? Microbiologie médicale et infectiologie	1
	<hr/>
	41
Total	207
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM	
Optométrie	4
Protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve et Labrador	
Médecine	22
Entente Terre-Neuve et Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation	
Physiothérapie	30
Ergothérapie	24

*Veuillez noter qu'il s'agit d'un nombre provisoire.

Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM

Cette entente prévoit un maximum d'un étudiant à temps plein du Nouveau-Brunswick par année au programme d'optométrie de la University of Waterloo. Cette entente

couvre un étudiant additionnel par année jusqu'à, et y compris, l'admission en septembre 2002. En outre, elle prévoit un maximum d'un étudiant à temps plein de l'Île-du-Prince-Édouard en septembre 1999 et jusqu'à un étudiant additionnel en septembre 2002. Cette entente fait actuellement l'objet d'un processus de renouvellement.

Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-Labrador

L'école de médecine de la Memorial University réserve dix places par année universitaire pour les candidats admissibles du Nouveau-Brunswick au niveau du premier cycle du programme de médecine. L'entente a débuté en septembre 2000 et prévoit un total de 40 places pour les étudiants de premier cycle à temps plein au programme de médecine dans la quatrième année de l'entente. En outre, deux places supplémentaires par année universitaire sont réservées pour les candidats admissibles de l'Île-du-Prince-Édouard au niveau du premier cycle du programme de médecine, jusqu'à concurrence de huit places à temps plein dans la quatrième année de l'entente.

Entente Terre-Neuve et Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation

Un transfert de la province de Terre-Neuve-Labrador en reconnaissance des résidents inscrits dans les disciplines de la réadaptation à la Dalhousie University est également administré par la CESPM au nom de la province de la Nouvelle-Écosse. Un maximum de vingt-quatre places en ergothérapie et de trente places en physiothérapie sont réservées aux étudiants de la province de Terre-Neuve-Labrador.

APERÇU FINANCIER

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 2001-2002 et des annonces budgétaires pour les années à venir.

Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick a accordé une augmentation de 2 % aux universités en guise de deuxième tranche d'un engagement de trois ans. Par conséquent, l'assistance accordée aux universités est passée de 164,5

million de dollars en 2000-2001 à 167 564 800 \$ en 2001-2002. La province a maintenu le niveau des subventions d'équipement accordées aux universités à 2,5 millions de dollars de façon à ce que les fonds puissent être utilisés pour rénover les bâtiments existants.

À la demande de la province, la CESPM a entrepris une révision de la pondération des programmes utilisée dans la formule de financement des universités pour le génie et les sciences exactes. La révision a permis de constater que rien ne justifie une modification de la formule de pondération des programmes pour l'instant.

La CESPM a également participé au groupe de travail de la province sur l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire, qui a présenté 18 recommandations au gouvernement en juin.

Nouvelle-Écosse

Le budget de la Nouvelle-Écosse en 2001-2002 prévoit une augmentation de 3,4 % de la subvention de fonctionnement des universités, soit de 194,1 millions de dollars à 200,7 millions de dollars. Ce financement a été accordé aux établissements en fonction de la formule de financement établie en 1998.

Il n'y a pas eu de dépenses d'équipement au cours de l'année financière 2001-2002. Les engagements à l'égard des projets continus se sont terminés en 2000-2001, 891 000 \$ ayant été accordés pour l'édifice de la faculté des arts et des sciences sociales à la Dalhousie University et 6 175 millions de dollars pour le nouvel édifice des sciences physiques à la St. Francis Xavier University.

Île-du-Prince-Édouard

L'année financière 2001-2002 a marqué la deuxième année d'un engagement de financement pluriannuel annoncé en l'an 2000. Pour 2001-2002, l'augmentation des subventions de fonctionnement a été de 1 million de dollars pour la University of Prince Edward Island et de 1 million de dollars pour le Holland College. Le plan de financement pluriannuel comporte un engagement à verser une autre contribution de 1 million de dollars à chacun des établissements pour l'année financière 2002-2003.

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire	17
B	Membres des comités de la Commission	21
C	Propositions de programmes considérées pour approbation en 2000-2001	23
D	Principales catégories de disciplines	25
E	États financiers vérifiés	26
F	Affectation des des subventions de fonctionnement sans restrictions - 2001-2002	27
G	Affectation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 2001-2002	28
H	Publications de la CESPМ	29

ANNEXE A
ENTENTE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION
RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Entre :

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le **ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail**,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le **ministre de l'Éducation et de la Culture**,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le **ministre de l'Éducation**,

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat comprend les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient d'une durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;
- c) assurer des transitions en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;

- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

D. PRINCIPALES FONCTIONS

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

1. Assurance de la qualité

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

2. Données et information

La Commission s'assurera que des données seront recueillies, conservées et rendues publiques afin que les établissements postsecondaires relevant de sa compétence s'acquittent de leur obligation redditionnelle et pour appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur des questions de politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire, ainsi que conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

3. Stimuler l'action coopérative

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager l'élaboration d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

4. Administration des programmes régionaux

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants des trois provinces.

E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan d'entreprise.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan d'entreprise pluriannuel.
3. Le plan d'entreprise de la Commission détaillera, par fonction, les activités prévues de la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan d'entreprise sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière gouvernementale commençant le mois d'avril suivant, contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intention de l'une ou l'autre des provinces et être en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultation auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement; il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan d'entreprise approuvé.

G. COMPÉTENCE

1. La Commission se concentrera sur l'enseignement universitaire, ce qui comprend principalement les programmes qui mènent à l'obtention d'un grade.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
 - (a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
 - (b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

J. MESURES LÉGISLATIVES

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

K. FIN DE L'ENTENTE

1. La présente entente sera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

ANNEXE B
MEMBRES DES COMITÉS DE LA COMMISSION

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nommés par l'AUA :

Mme Gwendolyn Davies, University of New Brunswick
M. Ed McAlduff, St. Francis Xavier University
Mme Cynthia Neville, Dalhousie University

Nommés par la CESPM :

Mme Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard
Mme Debbie Pineau, Île-du-Prince-Édouard
Mme Judith Woodsworth, Nouvelle-Écosse - Présidente

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE

Nommés par l'AUA :

Mme Jeanne Lofstedt, University of Prince Edward Island
Mme Averlyn Pedro, University of New Brunswick
M. Sam Scully, Dalhousie University - Président

Nommés par la CESPM :

Mme Louise Boudreau, Nouveau-Brunswick
Mme Susan Clark, Nouvelle-Écosse
M. Mark Frison, Nouvelle-Écosse

COMITÉ AUA-CESPM DE SURVEILLANCE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

M. Henry Cowan, Nouveau-Brunswick
M. Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard
M. Don Wells, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Mme Marie Mullally, Nouvelle-Écosse - Présidente
Mme Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

Mme Susan Clark, Nouvelle-Écosse
M. Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard
M. Roger Doucet, Nouveau-Brunswick
M. Bernie M. MacDonald, Nouvelle-Écosse (président)

COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Membres :

Mme Louise Boudreau, ministère de l'Éducation - Présidente
Mme Claire Dennie, Régie de la Santé du Restigouche
Mme Louise Girard, responsable des programmes spéciaux, Université de Moncton
M. Jean Hubert, Corporation hospitalière région 4
M. Jeffery Léger, Hôpital Dr George-L. Dumont
Mme Michèle Roussel, ministère de la Santé et Mieux-être
D^{re} Annette Séguin, Services professionnels, Réseau santé Nor'Est

Personnes-ressources :

D^r Omer Doiron, médecin, Dieppe
Mme Joanne Fletcher, ministère de la Santé et Mieux-être
M. Roger Gervais, Université de Moncton, campus d'Edmundston
M. Edgar Robichaud, Université de Moncton, campus de Shippagan
D^r Aurel Schofield, coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick
Mme Catherine Brown, personnel de la CESPM
Mme Mireille Duguay, personnel de la CESPM

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

M. Yvon Fontaine, Université de Moncton
M. Stephen Hoyt, Maritime Forest Ranger School
M. Alex MacAulay, Holland College
M. A. Wayne MacKay, Mount Allison University
M. Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island - Président
M. Daniel W. O'Brien, St. Thomas University
Mme Elizabeth Parr-Johnston, University of New Brunswick

RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

M. Helmut Becker, Mount Allison University
M. David Cairns, University of Prince Edward Island
M. Peter Dielissen, St. Thomas University
M. André Lee, Université de Moncton, campus de Moncton
M. Richard MacDonald, Holland College
M. Jocelyn Nadeau, Université de Moncton, campus d'Edmundston
M. Steven Osborne, Université du Nouveau-Brunswick, Saint-John
M. Rina Robichaud, Université de Moncton, campus de Shippagan
M. Greg Sprague, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton
M. Brian Penney, CESPM

COMITÉS SPÉCIAUX

GROUPE DE TRAVAIL DU SONDAGE DE SUIVI AUPRÈS DES DIPLÔMÉS

Mme Paula Cook, Acadia University
M. Mark Frison, Nouvelle-Écosse
Mme Jeanne Lofstedt, University of Prince Edward Island
M. Peter Rans, Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities
M. Ron Smith, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Mme Catherine Brown, CESPM
Mme Mireille Duguay, CESPM

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE 2001

Mme Samantha Anderson, Association des étudiants de Saint Mary's University
Mme Carmelita Boivin-Cole, CESPM
M. Calvin Caiger, Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique
M. Mohamed El-Bayoumi, CESPM
M. Harley d'Entremont, Université Sainte-Anne
Mme Ann Jones, Nova Scotia Community College
Mme Claudine Lowry, Nova Scotia Community College
M. Bernie MacDonald, Nova Scotia Agricultural College - Président
Mme Heather Orford, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Mme Debbie Pineau, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Mme Kristen Stavert, Association des étudiants de la University of Prince Edward Island
M. James Thorburn, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

ANNEXE C
ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES EN VUE DE SUBVENTIONS
1^{ER} AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002

Établissement	Programme	Décisions au 31 mars 2002*	Type**
Atlantic School of Theology	- Master of Divinity	ES	M
Dalhousie University	- BA (Minor) in Journalism	ES	M
	- BA (Minor) in Law and Society	ES	M
	- BHSc in Diagnostic Cytology	R	N
	- BHSc in Diagnostic Medical Ultrasound	R	N
	- BHSc in Medical Laboratory Technology	R	N
	- BHSc in Nuclear Medicine Technology	R	N
	- BHSc in Radiological Technology	R	N
	- BHSc in Respiratory Therapy	R	N
	- Combined Master of Library and Information Studies/Master of Business Administration	ES	M
	- Master of Applied Computer Science	A	M
	- Master of Information Technology Education	R	N
	- Master of Nursing	A	M
	- M Sc (Occupational Therapy)	A	M
	- Gynecologic Reproductive EndoESinology and Infertility Residence Programme	A	N
	- Palliative Medicine Residency Programme	A	N
Mount Saint Vincent University	- BA (Cultural Studies)	A	M
	- BA (Philosophy and Religion)	ES	N
	- BA Co-operative Education with Integrated Major (History/Information Technology)	ES	M
Mount Allison University	- BA (Major and Honours) in Anthropology	ES	M
	- BA (Major) in Modern Languages	ES	M
	- BA (Major and Honours) in Sociology	ES	M
	- BA Interdisciplinary (Major) in Environmental Studies	ES	M
Nova Scotia College of Art and Design	- Bachelor of Design (Major) in Environmental Design	ES	T
	- Bachelor of Design (Minor) in Environmental Design	ES	T
	- Bachelor of Design (Major and Honours) in Environmental Planning	ES	T
Saint Mary's University	- BSc in Geography	ES	N
	- MSc in Applied Science	A	N
St. Francis Xavier University	- BA in Computer Science	ES	M
	- BA in Development Studies and another Arts Discipline	ES	M
	- Bachelor of Information Systems (Honours)	ES	M
	- BSc in Computer Science	ES	M
	- BSc in Human Nutrition with Integrated Dietetic Internship option	ES	M
St. Thomas University	- BA (Major) in Catholic Studies	ES	N
	- BAA in Teaching English as a Second Language	A	N

Établissement

Programme

Décisions au
31 mars 2002* Type**

Établissement	Programme	Décisions au 31 mars 2002*	Type**
Université de Moncton	- BA en psychologie	ES	M
	- Certificat de finance	ES	N
	- Maîtrise en droit	A	M
	- Maîtrise en sciences forestières	A	N
Université Sainte-Anne	- BAA en informatique de gestion	A	N
	- Baccalauréat ès arts/Baccalauréat en éducation	R	N
	- Baccalauréat ès sciences/Baccalauréat en éducation	R	N
	- Maîtrise en éducation	R	N
University College of Cape Breton	- BA (Double Major) in Literature and Languages	ES	N
	- BA Community Studies (Major) in Mi'kmaq Studies	ES	N
	- BCS (Major) in Mi'kmaq Studies	ES	N
	- Graduate Diploma in Education (Technology)	A	N
	- MEd (Information Technology)	NA	N
University of King's College	- Combined Bachelor of Journalism and Early Modern Studies (Honours)	ES	M
University of Prince Edward Island	- BA (Major) in Highland Bagpipes	NA	N
	- BA (Minor) in Environmental Studies	ES	M
	- BA (Writing Minor)	ES	M
	- BAA in Journalism	A	N
	- Graduate Diploma in Pathology and MiESobiology	ES	N
	- Master of Veterinary Science	ES	N

Décisions

*ES = approuvé à la suite d'un examen sommaire

A = approuvé par la CESPM

NA = non approuvé par la CESPM

R = reporté par la CESPM

EI = en instance

ID = information et dossier

Type de proposition

** N = nouveau programme

M = programme modifié

T = programme terminé (supprimé)

ANNEXE D
DISCIPLINES PAR CATÉGORIES

Éducation	- y compris l'éducation physique
Beaux-arts et arts appliqués	- y compris les beaux-arts, le théâtre et la musique
Lettres et sciences humaines	- y compris la humanités, l'histoire, l'anglais, les langues modernes, la philosophie, les études religieuses, la bibliothéconomie, les relations publiques et le journalisme
Sciences sociales	- y compris le droit, l'administration des affaires, l'administration publique, l'hospitalité, l'économie, le travail social, la sociologie, la psychologie, la science politique, la géographie, les études environnementales, l'anthropologie, l'étude des civilisations, les techniques de secrétariat, la gérontologie et l'étude de la condition féminine
Agriculture et sciences biologiques	- y compris l'agriculture, la biologie, les sciences domestiques, la biochimie, la médecine vétérinaire, la zoologie*, la botanique*, la science des aliments et la biologie marine
Génie et sciences appliquées	- y compris le génie, l'architecture et la foresterie
Professions de la santé	- y compris la médecine, la dentisterie, les sciences infirmières, l'optométrie*, la pharmacie et la médecine de la réadaptation
Mathématiques et sciences physiques	- y compris les mathématiques, l'informatique, la chimie, la géologie, la physique et l'océanographie

Il faudrait noter qu'aucun diplôme n'est actuellement accordé dans les Maritimes dans les domaines marqués par un astérisque (*).

ANNEXE E
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
DISPONIBLE SUR DEMANDE

ANNEXE F
AFFECTATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS, 2001-2002*

Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes	1 698 300 \$
Mount Allison University	13 128 500
St. Thomas University	5 875 200
Université de Moncton	43 221 400
Université du Nouveau-Brunswick	75 975 000
	139 898 400 \$

Nouvelle-Écosse

Acadia University	20 238 963 \$
Atlantic School of Theology	693 814
Dalhousie University	95 865 295
Mount Saint Vincent University	12 124 506
N.S. Agricultural College	4 191 654
N.S. College of Art & Design	4 585 648
St. Francis Xavier University	19 197 391
Saint Mary's University	16 690 243
University College of Cape Breton	13 572 534
Université Sainte-Anne	2 869 830
University of King's College	2 887 700
	192 917 578 \$

Île-du-Prince-Édouard

Holland College	7 257 900 \$
University of Prince Edward Island (note 1)	20 084 331
	27 342 231 \$

Note 1 - Inclut le Atlantic Veterinary College
*année fiscale du gouvernement

ANNEXE G
AFFECTATION DE L'AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS, 2001-2002

	Non relative à l'espace	Modifications et rénovations	Total
Nouveau-Brunswick			
École des gardes-forestiers des Maritimes	55 540 \$	71 690 \$	127 230 \$
Mount Allison University	293 870	458 510	752 380
St. Thomas University	178 910	145 880	324 790
Université de Moncton	857 100	1 139 240	1 996 300
Université du Nouveau-Brunswick	1 684 910	1 878 680	3 563 590
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	<u>623 670</u>	<u>-</u>	<u>623 670</u>
	<u>3 394 000 \$</u>	<u>3 694 000 \$</u>	<u>7 388 000 \$</u>
Nouvelle-Écosse			
Acadia University	435 215 \$	471 649 \$	906 864 \$
Atlantic School of Theology	15 603	17 371	32 974
Dalhousie University	1 909 539	1 884 624	3 794 163
Mount Saint Vincent University	294 080	240 674	534 754
N.S. Agricultural College	39 203	39 203	78 406
N.S. College of Art & Design	117 632	102 869	220 501
St. Francis Xavier University	419 557	392 057	811 614
Saint Mary's University	317 594	415 355	732 949
University College of Cape Breton	219 574	234 855	454 429
Université Sainte-Anne	50 981	50 465	101 446
University of King's College	<u>27 447</u>	<u>71 812</u>	<u>99 259</u>
	<u>3 846 425 \$</u>	<u>3 920 934 \$</u>	<u>7 767 359 \$</u>
Île-du-Prince-Édouard			
Holland College	185 300 \$	199 300 \$	384 600 \$
University of Prince Edward Island	251 640	287 860	539 500
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	<u>85 600</u>	<u>-</u>	<u>85 600</u>
	<u>522 540 \$</u>	<u>487 160 \$</u>	<u>1 009 700 \$</u>

ANNEXE H
PUBLICATIONS DE LA CESPM

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. *Ceux qui partent et ceux qui restent : Tendances concernant la mobilité des diplômés universitaires de 1996 des Maritimes en 1997 et 2000.* Fredericton (N.-B.); volume 1, numéro 1, mars 2002.

Enquête de suivi effectuée en 2000 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1996. Préparé par Ipsos Reid, Fredericton (N.-B.); juin 2001.

Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique, Fredericton (N.-B.), août 2000.

La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique, Fredericton (N.-B.), août 2000.

Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique : profil des établissements, Fredericton (N.-B.), août 2000.

Rapport du groupe de travail sur les études en kinésiologie, en éducation à la santé, en récréologie, en loisirs et dans les domaines connexes. Fredericton (N.-B.); janvier 2000.

Ensemble de statistiques. 5^e éd., Fredericton (N.-B.), janvier 2000.

Politique en matière d'assurance de la qualité, Fredericton (N.-B.), février 1999.

Sondage des diplômés universitaires de 1996, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), février 1998.

Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, Fredericton (N.-B.), novembre 1997.

Ensemble de statistiques, 4^e éd., Fredericton (N.-B.), novembre 1997.

Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité, Fredericton (N.-B.), juillet 1997.

Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire, Fredericton (N.-B.), février 1997.

Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes, Fredericton (N.-B.), janvier 1997.

Sondage des diplômés de 1995 des universités, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), novembre 1996.

Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPM, Fredericton (N.-B.), septembre 1996.

Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires, préparé par Frank Strain, Fredericton (N.-B.), juin 1996.

1995 Space Inventory, Fredericton (N.-B.), août 1996.

Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes, préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton (N.-B.), juin 1996.

Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins, décembre 1995.

Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique, septembre 1994.

Stratégie de mise en oeuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Rôle et capacité prévue 2^e rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Ensemble de statistiques, Fredericton (N.-B.), octobre 1992.

Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), mai 1991.

Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire, préparé par Margaret Golick, Ph.D., Fredericton (N.-B.), décembre 1988.

L'aide aux étudiants dans les années 1990, Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants, Fredericton (N.-B.), novembre 1988.

Ensemble de statistiques, Fredericton (N.-B.), 1988.

Une initiative de la CESPМ à l'appui de la revue des programmes par les établissements, Fredericton, (N.-B.), août 1986.

Ensemble de statistiques, Fredericton (N.-B.), mars 1986.

CESPМ : Politiques, règles de procédure et activités, Fredericton (N.-B.), février 1986.

Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), été 1983.

Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85, Fredericton (N.-B.), juin 1982.

Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes, Fredericton (N.-B.), mai 1981.

Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Activités, règlements et règles de procédure, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83, Fredericton (N.-B.), avril 1980.

Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes, Fredericton (N.-B.), mars 1980.

Perspectives des années quatre-vingts - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82, Fredericton (N.-B.), juin 1979.

Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), janvier 1978.

En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), avril 1977.

Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes, préparé pour la CESPM par le doyen L.W. Shemilt, Fredericton (N.-B.), décembre 1976.

L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général, Fredericton (N.-B.), octobre 1976.

Rapport préparé pour la CESPM sur la formation juridique dans les Provinces maritimes, par le doyen D.A. Soberman, Fredericton (N.-B.), août 1976.

Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique, préparé par la CESPM par le doyen D.G. Howell, Fredericton (N.-B.), août 1975.

Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur, brochure, Fredericton (N.-B.), juin 1975.

Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.), avril 1975.

Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988, avril 1990, novembre 1991, octobre 1993, et décembre 1996.

Plan financier, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de 1977 à 1995.

Rapport annuel, Fredericton (N.-B.), publié annuellement depuis 1975.